

GARANTIES

LA GARANTIE EST DE 5 ANS PIÈCES ET 2 ANS PIÈCES EN CE QUI CONCERNE LES POINTS DE COMMANDE

EXCEPTIONS VOILETS ROULANTS

La garantie est de 7 ans sur les motorisations :

- Somfy® RS100 io, pour les commandes passées depuis le 4 mars 2019
- Somfy® solaire (moteur, batterie et panneau solaire), pour les commandes passées depuis le 4 mars 2019
- Futur'auto et Futur'com, pour les commandes passées depuis le 1^{er} octobre 2020
- Futur'com solaire (moteur, batterie et panneau solaire), pour les commandes passées depuis le 1^{er} octobre 2020

DÉBUT DE LA GARANTIE :

- À date de livraison du produit complet.
- À date de fabrication pour les automatismes et points de commandes radio seuls.

Malgré le soin apporté à la fabrication et aux traitements de surface de nos produits, de légères nuances de couleur peuvent exister suivant la nature des supports. Une modification de la teinte peut apparaître dans le temps sans altération de la fonctionnalité du produit. Ce critère ne rentre pas dans nos conditions de garantie.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE FUTUROL

La garantie couvre les matériels dont la pose a été réalisée dans les règles de l'art par un installateur professionnel en suivant les recommandations de nos notices de pose et d'entretien comme les normes applicables dans les domaines d'usage de ces produits. La garantie s'étend, au choix de FUTUROL, à la fourniture en remplacement de tout ou partie du produit incriminé.

EXCLUSION

La garantie ne pourra s'appliquer:

- aux produits dont la pose n'est pas conforme à sa destination
- aux produits dont l'utilisation n'est pas faite en « bon père de famille »
- aux produits touchés par la tempête, la grêle, le gel, la foudre et autres cataclysmes
- aux produits modifiés par le client
- aux piles des systèmes de commande
- aux lampes
- aux réglages et programmations des télécommandes générales, aux horloges.

La garantie ne couvre pas les dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs au défaut du produit.